



Peut on enlever haie dans une copropriete

Par Ludoazona

Bonjour, je suis propriétaire d'un Triplex, donnant sur un jardin de 80 m². Nous avons des voisins à notre gauche et à notre droite qui ont aussi un jardin. Les deux cotes sont séparés par un grillage. Ces voisins ont également un Triplex. Il y a aucun voisin au dessus de nous. Nous vivons dans une copropriété. Au fond de notre jardin, il y a également un grillage, et de l'autre côté il y a une propriété exclue de la copro. Juste avant ce grillage, dans notre jardin, il y a des thuyas, et nous désirons les enlever pour mettre des panneaux en bois. Dans tous les autres jardins, il y a également des thuyas. Ma question est: peut on légalement les enlever? Merci